

La Caf du Nord lutte contre la fraude

En luttant contre la fraude, nous sommes garants de la bonne gestion des fonds publics et nous protégeons vos droits.

En 2014, nous avons détecté 12 millions d'euros de fraudes : 5 millions de plus qu'en 2013.

► **Des dispositifs synonymes d'efficacité renforcée**

En 2014 :

- 98 % des dossiers examinés par les commissions fraudes ont été qualifiés de frauduleux,
- 62 % de ces dossiers ont donné lieu à des poursuites pénales, des pénalités financières ou des avertissements, **en plus** du remboursement de la dette,
- 95 % des jugements correctionnels reçus sont favorables à la Caf,
- 42 % de ces jugements conduisent à de la prison ferme ou avec sursis.

► **Nous déposons plainte, la justice délibère**

Nous avons reçu 12 jugements correctionnels et 3 Arrêts de Cour d'Appel favorables à la Caf du Nord.

Concernant ces jugements et Arrêts favorables, tous les allocataires ont été reconnus coupables des faits qui leurs sont reprochés et tous ont été condamnés au remboursement des sommes perçues indûment.

De plus :

- 10 ont été condamnés à nous payer des dommages et intérêts et/ou les frais de procédure et/ou des amendes supplémentaires,
- 3 ont été condamnés à l'affichage du jugement ou de l'Arrêt dans nos accueils,
- 2 ont été condamnés à de l'**emprisonnement avec sursis**,
- 3 ont été condamnés à une peine d'**emprisonnement ferme**.



Signalez immédiatement vos changements de situation familiale ou professionnelle sur caf.fr « Mon Compte ».

